



Baie-Comeau, le 1 mai 2025

Notre actualité Syndicale

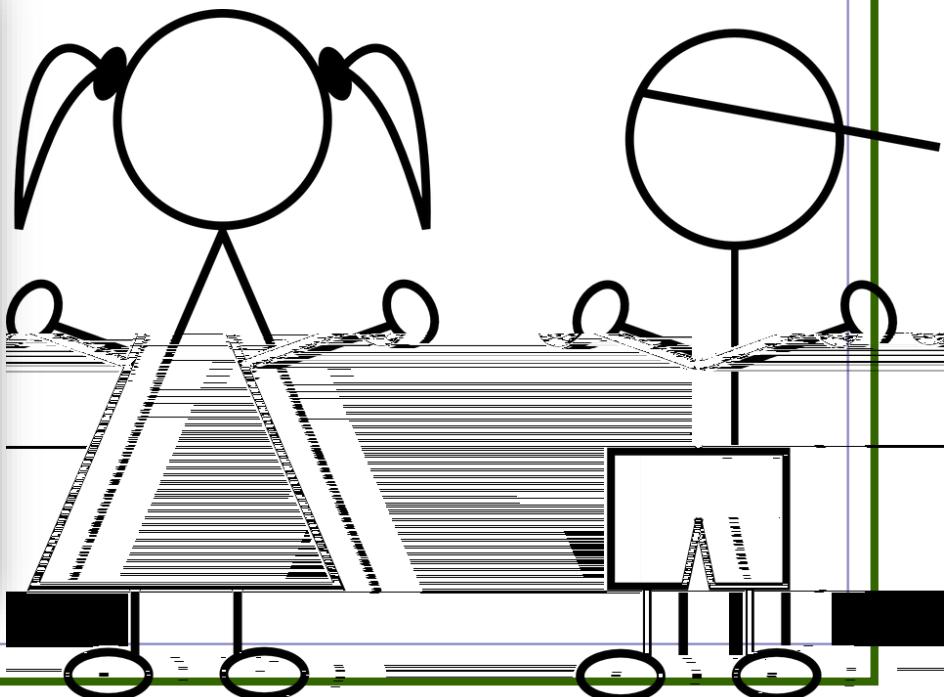
Vol. 11, No 3

Mot du président

Me voici de retour au travail après un magnifique congé parental (lire ici, moins d'heures de sommeil et quelques centaines de changements de couches), avec de nombreux souvenirs à bercer et coller ce petit être, tout en profitant de ce temps de qualité en famille. Sans tomber dans le cliché, la parentalité est merveilleuse et enrichissante même quand ce n'est pas le premier. Je ne peux que remercier mes collègues de travail d'avoir pris le relais en mon absence, j'ai pu partir serein grâce à eux et pouvoir me concentrer sur ma famille.

Un immense merci à Sindy, Marie et Xavier.

Rémi



Le profession enseignante pris pour cible par la CAQ

Le monde du travail et surtout de l'éducation est mis à mal par le gouvernement avec ces nombreux dépôt de projets de loi. Nos représentants nationaux ne lâchent pas le morceau. Ils utilisent toutes les tribunes pour les dénoncer. Ils exercent leur d'influence pour tenter d'amener des amendements positifs afin de les rendre plus "digestes". Le SEHCN participe aussi, localement, à la tâche, que ce soit par l'occupation devant les bureaux de M. le député dans la semaine du 14 avril dernier ou par une rencontre en personne avec ce dernier. Nous avons pu lui présenter les nombreux impacts négatifs que chacun des projets de loi (PL) pourraient avoir sur nous tous. Malheureusement, peu d'ouverture de sa part! Nous avons eu droit aux habituelles lignes du parti politique caquiste . Au mieux, il se justifie d'avoir tenté d'influencer positivement certains PL, malheureusement, en vain.

Tous ces projets de loi pourraient avoir de grands impacts sur notre quotidien. Alors que l'on cherche à attirer et retenir les enseignantes et enseignants dans la profession, le gouvernement semble vouloir trouver tous les moyens pour les faire fuir. Plusieurs éléments des PL viendraient brimer les enseignantes et enseignants dans leur autonomie pédagogique et professionnelle, mais également dans leur liberté. Nous avons beau dénoncer que la tâche enseignante est lourde, la CAQ en ajoute une couche avec des mesures bureaucratiques et des obligations contraignantes et inutiles. Pour bien comprendre la portée de ces projets de loi, voici un court résumé de chacun d'eux:

PL94 : il est notamment question de l'évaluation annuelle obligatoire de tou(te)s les enseignant(e)s. Elle se ferait dans la forme et au moment déterminés par les directions d'établissement. De plus, le PL amène l'obligation de remettre sa planification annuelle pédagogique à sa direction. Ce projet de loi a une incidence majeure sur l'autonomie professionnelle et sur la tâche des enseignant(e)s. Le ministre de l'éducation semble oublier que nous avons plus de 30 000 NLQ au Québec. Ceux-ci sont souvent aidés et appuyés par leurs collègues. Comment les NLQ feront-ils pour rédiger leur planification annuelle? Seront-ils évalués de la même manière et sur les mêmes bases que leurs collègues légalement qualifié(e)s? Rappelons que les directions n'ont déjà pas le temps d'évaluer les nouveaux enseignants et surtout qu'ils ont déjà tous les leviers dans leurs mains pour les évaluer avec la LIP et la convention collective.

PL47 : il introduit un code d'éthique dont la forme et le contenu sont prescrits par le Ministère. On y retrouve, entre autres, une restriction de la prise de parole des enseignant(e)s dans la sphère publique par l'ajout de mesures contraignantes supplémentaires dans le devoir de loyauté envers son école ou CSS. Ce devoir de loyauté continuerait même après la retraite! Le code d'éthique viendrait jouer en quelque sorte le rôle d'un ordre professionnel. En plus de dicter ce qui doit ou ne doit pas être fait (être respectueux, parler en français aux élèves, etc.), il amène l'obligation de dénoncer au ministre un(e) collègue qui aurait commis une faute grave ou un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession. Bonjour le climat de suspicion! Comprenez-moi bien, nul besoin d'un code d'éthique de la sorte pour dénoncer une situation ou des gestes qui n'ont pas d'allure ou qui sont graves. Le code d'éthique pousse loin dans les obligations tout en étant vague quant à leur interprétation. On parle de code vestimentaire pour les enseignant(e)s, allant même jusqu'à baliser certains "comportements" (notamment ne pas être en présence d'élèves alors que ses facultés sont affaiblies par l'alcool, drogue licite ou illicite). Je vous invite donc à faire extrêmement attention aux activités "publiques"(festivals, etc.) où de la boisson pourrait être servie et où des élèves pourraient être présents, ainsi que pour tout autre événement "privé" où des élèves pourraient s'y trouver (pas obligé d'être les vôtres).

PL89 : il entrave le droit de grève des enseignant(e)s. À lui seul, le PL89 affaiblira l'un des seuls leviers dont nous disposons pour défendre et améliorer nos conditions de travail ainsi que les conditions d'apprentissage de nos élèves! Le gouvernement tente d'introduire la notion de "bien-être de la population" en cas de grève ou de lock-out. On ne parle plus seulement de services essentiels comme c'était le cas avec la santé. Ce concept de bien-être est vague et très flou. Est-ce que les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) seront visés par ce bien-être? Est-ce que les milieux défavorisés seront visés? Est-ce que ce seront tous les milieux préscolaires ou primaires qui répondraient à cette définition? On ne le sait pas encore. Cependant, il est déjà écrit dans le ciel que si ce PL était adopté tel quel, nos organisations syndicales (CSQ et FSE) iront le contester devant les tribunaux! Il contrevient directement à la *Charte canadienne des droits et libertés*.

PL100 : il vise à réformer le régime de négociation en s'attaquant aux ententes locales négociées par chacune des organisations locales. Cette réforme entraînerait possiblement la fin des négociations locales en centralisant l'ensemble ou une partie des dispositions du contrat de travail. Il pourrait y avoir des exceptions qui prendraient la forme d'ententes particulières (arrangements locaux). Les négociations locales concernent notamment l'affectation et la mutation du personnel, les listes de priorité d'emploi, plusieurs encadrements dans la distribution des tâches, la gestion des congés sans solde, les dossiers disciplinaires et les encadrements de fin d'emploi (renvoi) qui répondent à des enjeux locaux spécifiques. Si les matières locales étaient renégociées au niveau national, cela pourrait vouloir dire que nous pourrions perdre, notamment, des éléments de la procédure d'affectation-mutation, l'entente sur le télétravail lors des JEP, la réalisation du calendrier scolaire, la façon de couper les absences, et bien d'autres.

Une fois de plus, le gouvernement centralise dans ses mains des décisions prises par les milieux en fonction de leurs besoins et de leurs couleurs au fil des ans. Le fait d'envoyer au national ces matières alourdirait les négociations!

PL101 : une première analyse du projet de loi nous a permis de constater non seulement un report d'un an du régime permanent, mais aussi que les comités SST et les personnes représentantes en santé et sécurité en éducation ne pourraient plus exercer plusieurs fonctions. Ces fonctions sont toutefois maintenues dans d'autres secteurs. Injustice! Le PL veut soustraire le gouvernement aux obligations légales qu'il impose lui-même aux autres employeurs. Ce projet de loi est un recul pour les travailleuses et les travailleurs de l'éducation en les considérant, encore une fois, différemment de tous les autres!

Voici quelques exemples qui sont, évidemment, au bénéfice de l'employeur :

- La formation, l'information et le choix des équipements de protection individuelle ne seront pas discutés au comité SST et seront une prérogative de l'employeur;
- Les comités SST ne seront pas obligés de tenir un registre des accidents de travail ou des événements qui auraient pu en causer;
- Les comités SST et les RSS ne pourront enquêter à la suite d'un accident de travail ou d'un événement qui aurait pu en causer;
- Les RSS ne seront pas tenus d'être présents lors d'une inspection de la CNESST;
- Moins de formation pour les RSS.

Restez à l'affût de chacun de ces projets de loi et de leur évolution. Nos représentants à la CSQ et à la FSE iront, entre autres, en commission parlementaire y déposer leurs mémoires pour tenter de limiter et/ou d'adapter certains articles qui pourraient avoir une grande incidence sur notre profession!

Visite du président de la CSQ auprès de nos membres

Le 8 mai dernier, nous avons eu la chance d'accueillir, le temps d'un dîner causerie, notre président de la Centrale, M. Éric Gingras. Nous avons profité de sa visite en région pour lui faire rencontrer des membres. Il a pu échanger avec des enseignantes de l'école Boisvert et entendre leurs préoccupations par rapport à l'arrivée d'élèves allophones dans leur classe. L'enjeu de la violence a également été soulevé.

M. Gingras a aussi pu discuter des différents projets de loi qui ont été adoptés dernièrement ou qui sont en voie de l'être ainsi que des possibles répercussions sur le personnel enseignant. Il a précisé les démarches que la CSQ et la FSE prévoient mettre en œuvre pour tenter de les contrer ou de les amoindrir.

Nous remercions Éric Gingras de sa présence, ainsi que toute l'équipe de l'école Boisvert qui nous a permis d'aller à leur rencontre.



Fête syndicale annuelle

J'ai le plaisir de vous annoncer que la 3e édition de notre rassemblement festif aura lieu dans la zone centre, le 22 ou le 23 août 2025. Vous pouvez, dès maintenant, mettre ces dates à votre agenda pour ne pas rater l'événement. Je ne peux vous dévoiler tout de suite l'endroit où nous célébrerons ensemble. La formule sera semblable à celle de l'an passé: animation, bonne bouffe, musique et danse.

Surveillez vos courriels, vous pourrez vous y inscrire bientôt!

En espérant que nous y serons nombreux,

Sindy

SEHCN
303, rue de Pujalon
Baie-Comeau (Québec) G5C 1M4
Tél. : 418 589-9824

